
THE WILDLIFE ACT
(C.C.S.M. c. W130)

**Hunting Seasons and Bag Limits Regulation,
amendment**

Regulation 110/2021
Registered November 5, 2021

Manitoba Regulation 165/91 amended
1 **The *Hunting Seasons and Bag***
Limits Regulation, Manitoba Regulation 165/91,
is amended by this regulation.

2 **Schedule B is replaced with**
Schedule B to this regulation.

November 5, 2021
5 novembre 2021

**Minister of Agriculture and Resource Development/
Le ministre de l'Agriculture et du Développement des ressources,**

Ralph Eichler

LOI SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
(c. W130 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur les
saisons de chasse et les limites de prises**

Règlement 110/2021
Date d'enregistrement : le 5 novembre 2021

Modification du R.M. 165/91
1 **Le présent règlement modifie le**
Règlement sur les saisons de chasse et les
limites de prises, R.M. 165/91.

2 **L'annexe B est remplacée par**
l'annexe B du présent règlement.

SCHEDULE B
DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
A. RESIDENT GENERAL DEER LICENCE OR DEER AND GAME BIRD LICENCE (YOUTH)		
Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 12-14, 14A, 17A, 18, 18A, 18B, 18C, 19A, 20, 21, 25	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22 (excluding those parts set out in Director of Surveys Plan No. 20663), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27-32, 34, 34C, 35, 35A	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Oct. 11 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow ¹	Sept. 24 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Dec. 12
Area 33	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19
Areas 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Those parts of area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19

¹ Under age 18 only.

B. RESIDENT SECOND DEER LICENCE

Areas 13, 13A, 17A, 18, 18A, 18B, 18C	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28
Area 22 (excluding those parts set out in Director of Surveys Plan No. 20663), those parts of Area 25B set out in Director of Surveys Plan No. 20350, Area 27, 28, 29, 29A, 30, 31, 31A, 32, 35A	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28

SCHEDULE B (CONTINUED)

DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
Area 34A	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Area 33, those parts of Area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery Shotgun and Muzzleloader	Aug. 30 – Nov. 28 Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19
C. RESIDENT THIRD DEER LICENCE		
Area 26	Archery Muzzleloader and Crossbow All equipment	Aug. 30 – Nov. 7 Oct. 1 – Nov. 7 Nov. 8 – Dec. 12
Area 34A	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Those parts of Area 38 found within the R.M. of Macdonald	Archery Shotgun and Muzzleloader	Aug. 30 – Nov. 28 Sept. 27 – Oct. 10 Nov. 29 – Dec. 19
D. NON-RESIDENT GENERAL DEER LICENCE		
Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	Archery Muzzleloader and Crossbow All equipment	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7 Oct. 18 – Nov. 7 Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 12, 13, 13A, 14, 14A, 17A, 18-18C, 19A, 20, 21, 23A, 25	Archery Muzzleloader and Crossbow All equipment	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7 Oct. 18 – Nov. 7 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22 (excluding those parts set out in Director of Surveys Plan No. 20663), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27-32, 34, 34C, 35, 35A	Archery Muzzleloader and Crossbow All equipment	Aug. 30 – Nov. 7 Oct. 18 – Nov. 7 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery Muzzleloader and Crossbow All equipment	Aug. 30 – Nov. 7 Oct. 1 – Nov. 7 Nov. 8 – Dec. 12
Area 33	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
Areas 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
E. FOREIGN RESIDENT GENERAL DEER LICENCE		
Areas 5-7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17, 17B	All equipment	Sept. 20 – Oct. 17 Nov. 8 – Nov. 28
Areas 12-14, 14A, 16, 17A, 18-21, 21A, 23, 23A, 25, 34, 35	All equipment	Nov. 8 – Nov. 28

SCHEDULE B (CONTINUED)

DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	All equipment	Nov. 8 – Dec. 12
F. FOREIGN RESIDENT ARCHERY DEER LICENCE		
Areas 5-8, 10, 11, 12-14, 14A, 15, 15A, 17, 17A, 17B, 18-18C, 19A, 20, 21, 25	Archery	Aug. 30 – Sept. 19 Oct. 18 – Nov. 7
Areas 16, 19, 19B, 21A, 22 (excluding those parts set out in Director of Surveys Plan No. 20663), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 26, 27-32, 34, 34C, 35, 3 5A, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Archery	Aug. 30 – Nov. 7
Areas 33, 34A, 34B	Archery	Aug. 30 – Nov. 28
G. FOREIGN RESIDENT MUZZLELOADER DEER LICENCE		
Areas 5-8, 10, 11, 12-14, 14A, 15, 15A, 16, 17, 17A, 17B, 18- 21, 21A, 23, 23A, 25, 34, 35	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 18 – Nov. 7
Areas 26, 36 (excluding Whiteshell Game Bird Refuge)	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 1 – Nov. 7

ANNEXE B
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
A. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CERF ET PERMIS DE CHASSE AU CERF ET AU GIBIER À PLUME (JEUNE)		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12 à 14, 14A, 17A, 18, 18A, 18B, 18C, 19A, 20, 21 et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22 (à l'exception des parties indiquées sur le plan n° 20663 déposé au bureau du directeur des Levés), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27 à 32, 34, 34C, 35 et 35A	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 11 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète ¹	du 24 sept. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
Zone 33	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.

¹ Pour les personnes âgées de moins de 18 ans

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Zones 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.
Les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 30 août au 28 nov. du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
B. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE DEUXIÈME CERF		
Zones 13, 13A, 17A, 18, 18A, 18B et 18C	arc arme à feu à chargement par la bouche et arbalète tout équipement	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov. du 18 oct. au 7 nov. du 8 au 28 nov.
Zone 22 (à l'exception des parties indiquées sur le plan n° 20663 déposé au bureau du directeur des Levés), les parties de la zone 25B indiquées sur le plan n° 20350 déposé au bureau du directeur des Levés ainsi que les zones 27, 28, 29, 29A, 30, 31, 31A, 32 et 35A	arc arme à feu à chargement par la bouche et arbalète tout équipement	du 30 août au 7 nov. du 18 oct. au 7 nov. du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc arme à feu à chargement par la bouche et arbalète tout équipement	du 30 août au 7 nov. du 1 ^{er} oct. au 7 nov. du 8 nov. au 12 déc.
Zone 34A	arc	du 30 août au 28 nov.
Zone 33 et les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 30 août au 28 nov. du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
C. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE TROISIÈME CERF		
Zone 26	arc arme à feu à chargement par la bouche et arbalète tout équipement	du 30 août au 7 nov. du 1 ^{er} oct. au 7 nov. du 8 nov. au 12 déc.
Zone 34A	arc	du 30 août au 28 nov.

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Les parties de la zone 38 comprises dans les limites de la M.R. de Macdonald	arc	du 30 août au 28 nov.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 27 sept. au 10 oct. du 29 nov. au 19 déc.
D. PERMIS GÉNÉRAL DE NON-RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CERF		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12, 13, 13A, 14, 14A, 17A, 18 à 18C, 19A, 20, 21, 23A et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22 (à l'exception des parties indiquées sur le plan n° 20663 déposé au bureau du directeur des Levés), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 27 à 32, 34, 34C, 35 et 35A	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.
	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
Zone 33	arc	du 30 août au 28 nov.
Zones 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.

ANNEXE B (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
E. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU CERF		
Zones 5 à 7, 8, 10, 11, 15, 15A, 17 et 17B	tout équipement	du 20 sept. au 17 oct. du 8 au 28 nov.
Zones 12 à 14, 14A, 16, 17A, 18 à 21, 21A, 23, 23A, 25, 34 et 35	tout équipement	du 8 au 28 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	tout équipement	du 8 nov. au 12 déc.
F. PERMIS DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE À L'ARC AU CERF		
Zones 5 à 8, 10, 11, 12 à 14, 14A, 15, 15A, 17, 17A, 17B, 18 à 18C, 19A, 20, 21 et 25	arc	du 30 août au 19 sept. du 18 oct. au 7 nov.
Zones 16, 19, 19B, 21A, 22 (à l'exception des parties indiquées sur le plan n° 20663 déposé au bureau du directeur des Levés), 23, 23A, 24, 25A, 25B, 26, 27 à 32, 34, 34C, 35, 35A et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arc	du 30 août au 7 nov.
Zones 33, 34A et 34B	arc	du 30 août au 28 nov.
G. PERMIS DE RÉSIDENT ÉTRANGER POUR LA CHASSE AU CERF AU MOYEN D'ARMES À FEU À CHARGEMENT PAR LA BOUCHE		
Zones 5 à 8, 10, 11, 12 à 14, 14A, 15, 15A, 16, 17, 17A, 17B, 18 à 21, 21A, 23, 23A, 25, 34 et 35	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 18 oct. au 7 nov.
Zones 26 et 36 (à l'exception de la réserve de gibier à plume de Whiteshell)	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 1 ^{er} oct. au 7 nov.